



probleme de succession avec le notaire et les héritiers

Par **CORENTIN510**, le **24/03/2013** à **09:24**

Bonjour, ma grand-mère est décédée en fin de l'année dernière, le notaire à tous estimé bien immobilier et les meubles de la maison. lors du décès de ma grand mère, ma mère a appris quelle avait mis une assurance vie à son nom, a partir de là elle a commencé a avoir des problèmes avec le notaire qui voulait l'inclure dans la succession. L'assurance qui gère assurance vie à fait tout le nécessaire auprès des impôts et à informé ma mère que ce montant ne devait pas entrée dans la succession car ma grand mère à fait cela pour que ma mère puisse racheter la part de sa maison. Elle était brouillé avec une de ses filles qui n'est même pas venue a son enterrement et l'autre est simplement interressée par l'argent !!! Ma grand mère pouvait compter que sur ma mère. Donc ma mère a demander au notaire de ne rien dire sur cette assurance. A ce jour les problèmes continu, certaines facture son contestée par ses sœurs et ne veulent pas qu'elle rentre dans la succession (gaz, électricité etc...).

de plus ses sœurs commencent à la menacer par téléphone et reclame certains bijoux (dont en or) qui appartenait à ma grand mère que ma mère à fait mettre dans son cercueil.

De plus une personne se permet de téléphoner au notaire et lui demande des infos qu'il donne en se faisant passer pour un membre de la famille. Elles sont 3 sœurs a t il le droit de donner ses infos a cet homme qui ce fait passer pour un frère ou un beau frère ?

Ma mère est d'accord pour racheter la part de ses sœurs et elles aussi ? mais je me demande si le notaire n'a pas divulguer l'assurance vie car depuis il y a que des problèmes car en plus il s'est permis de menacer ma mère et lui dire qu' il fallait qu'elle partage l'assurance vie avec ses sœurs et que cette somme était du détournement d'argent !!!! Il a aussi proposer de mettre la maison encore plus chère!!!

Ma mère supporte mal ses menaces, ne dors plus et en a marre que doit elle faire est ce que quelqu'un peux l'aider ?

A t'elle le droit de demander avant l'achat, une expertise énergétique ? anti-mite et comme la maison est au près de la mer et fait partie des maisons qui ont été inondé un document spéciale ?

Qui règlera ses montants ?

je vous remercie de vos réponses

Cordialement,